adl assemblée des directions de laboratoires

APPEL À DÉSAVOUER LE HCERES

La loi de programmation de la recherche (LPR) ayant été votée par le Parlement, malgré les avis défavorables d'une multitude d'instances représentatives et les critiques innombrables de la communauté scientifique, l'ADL s'engage dans une série d'actions. La première d'entre elles consiste à désavouer le HCERES.

L'ADL soutient toutes les initiatives visant à refuser de fournir les rapports HCERES sous leur forme actuelle.

L'ADL invite tous les membres de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche à ne plus participer aux procédures d'expertise demandées par le HCERES.

https://adl.frama.site/
@adirlabos

POURQUOI DÉSAVOUER LE HCERES ?

Le HCERES n'agit ni en garant de l'autonomie scientifique, ni au service des collectifs de recherche, ni en promoteur des bonnes pratiques internationales, ni en conformité avec le principe de l'évaluation par les pairs.

Un manque d'indépendance. La Recommandation concernant la science et les chercheurs scientifiques, adoptée par les États membres de l'Unesco, ou la toute récente Déclaration de Bonn sur la liberté de la recherche scientifique, adoptée par la Conférence ministérielle de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, pour ne prendre que deux exemples, affirment comme nécessité fondamentale que l'enseignement supérieur et la recherche publics soient « indépendants ». Autrement dit, ce secteur doit être libre de déterminer ses orientations, indépendamment de l'agenda politique et des intérêts économiques. Le HCERES, justement, est une « autorité administrative indépendante » et ne doit pas, comme son nom l'indique, être directement liée au pouvoir exécutif. Or Thierry Coulhon, pour ne parler que de ses responsabilités les plus récentes, a coordonné le volet ESR de la campagne présidentielle d'Emmanuel Macron puis été son conseiller à l'Elysée, aussi sa nomination comme président du collège du HCERES vient contredire ce principe d'indépendance[1].

Un management de la recherche par la sanction et la concurrence. Au vu de ses déclarations passées et récentes[2], le nouveau président du collège du HCERES est favorable à ce que l'évaluation du travail scientifique soit « différenciante », c'est-à-dire qu'elle permette la révision, à court terme, de l'attribution des dotations[3]. Il s'agit donc de promouvoir et restaurer une conception de l'évaluation comme outil de notation et de classement, afin de distinguer les structures de recherche qui seront soutenues et celles qui ne le seront pas, ou qui le seront moins.

---

[1] La nomination de Thierry Coulhon a été adoptée malgré l'avis agrégé négatif de la majorité des deux commissions des Affaires culturelles du Sénat et de l'Assemblée nationale : 31 voix pour et 15 contre à l'Assemblée Nationale, 3 voix pour et 25 contre au Sénat. Les parlementaires ont alors émis de sérieux doutes quant à son impartialité, étant données justement ses fonctions occupées au sein de l'exécutif ainsi qu'à l'« apparence de conflit d'intérêt », soulevée par le Conseil de déontologie de l'enseignement supérieur, qui a entaché une première procédure de sélection des candidats. Ces doutes ont été formulés par des parlementaires issues de tous les groupes. Par exemple, la sénatrice de l'Union centriste de la Vendée, Annick Billon, interroge ainsi Thierry Coulhon lors de son audition par la commission des Affaires culturelles du Sénat : « Vous avez déclaré que le seul jugement valide était celui des pairs, sans pression extérieure : une évaluation, un jugement professionnel et impartial. Au vu de cette définition, les fonctions que vous occupez depuis trois ans au sein de l'exécutif ne remettent-elles pas en question vos évaluations futures ? Ne mettraient-elles pas l'institution en difficulté ? »

[2] Voir notamment l'allocution d'ouverture prononcée par Thierry Coulhon lors du colloque Bilan et perspectives de l'évaluation de l'ESRI : 2015-2025 (Paris, 17-18 septembre 2019) et le récent entretien accordé à l'agence NewsTank : « J'ai pu dire, dans le rôle qui est actuellement le mien, qu'il était souhaitable de lier à nouveau l'allocation des moyens, qu'il s'agisse d'allocation annuelle ou de contractualisation, à l'évaluation. C'est à vrai dire déjà prévu par les textes. Ce sera à la ministre de décider de cette évolution, de son rythme et de ses modalités. »

[3] L'idée d'une évaluation « différenciante » exprimée par Emmanuel Macron lors des 80 ans du CNRS est ici synonyme d'une évaluation « inégalitaire », pour reprendre le mot désormais connu du président du CNRS qui, lors du même événement, ne souhaitait pas faire du politiquement correct.

C'est s'en remettre à l'amoncellement d'indicateurs et de critères qui sont internationalement critiqués[4] et ainsi confondre évaluation et classement. C'est surtout renoncer à la recherche de temps long et au soutien des collectifs que prétend pourtant défendre le ministère. La communauté scientifique n'a eu de cesse de rappeler que la recherche doit très majoritairement être soustraite aux logiques de rentabilité et de compétition[5].

Les deux visages de l'évaluation. Du rôle du HCERES, le personnel de l'ESR ne connaît généralement que le processus d'évaluation des structures de recherches (rédaction d'un rapport suivie de la visite d'un comité d'experts). Procédure trop coûteuse, chronophage et largement perfectible, mais qui peut offrir, lorsqu'elle est bien menée, l'occasion de porter des regards extérieurs et réflexifs utiles sur certaines activités scientifiques. Mais les activités du HCERES dépassent largement cette procédure d'évaluation des structures de recherche qui doit au demeurant être largement repensée. Ainsi l'Observatoire des sciences et techniques (OST) du HCERES, que Thierry Coulhon souhaite renforcer[6], compile un ensemble de données quantitatives – dites « scientométriques » – qui servent à élaborer la Loi organique relative aux Lois de finances (LOLF), dispositif de pilotage de la fonction publique par objectifs et résultats reposant sur une logique de « performance » totalement inapproprié pour considérer l'enseignement supérieur et la recherche. Le HCERES fait d'ailleurs partie des établissements ayant signé la Déclaration de San Francisco qui remet profondément en cause le recours aux classements bibliométriques pour évaluer la recherche[7]. Force est donc de constater que cette signature est un trompe l'œil puisque le HCERES est le principal fournisseur des mesures d'« impacts » fondées sur les publications (et les dépôts de brevets) qui constituent les seuls véritables indicateurs utilisés pour évaluer le système de recherche français dans son ensemble.

Nous appelons donc au désaveu du HCERES tant que son indépendance vis-à-vis de l'exécutif ne sera pas effective, tant que les conditions nécessaires au temps long de la recherche ne seront pas restaurées et tant que le recours à des indicateurs non pertinents sera au cœur de la politique nationale en matière d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est l'un de ses rares mérites, la LPR a prévu d'intégrer au Code de la recherche une référence à « l'évaluation par les pairs de la qualité scientifique de la recherche et de l'enseignement » (article L.114-3). Désavouer le HCERES est le plus sûr moyen de faire dès aujourd'hui correspondre nos actes à ces paroles.

Assemblée des directions de laboratoires, 18 décembre 2020

---

[4] Pour une vision d'ensemble, voir par exemple le rapport What Researchers Think About the Culture They Work In de la fondation britannique Wellcome et le dossier de *La Vie des Idées* : La recherche est un bien commun.

[5] Voir notamment le récent éditorial de la revue *Nature* : « Egalité: France's research reforms must balance competitiveness with well-being ».

[6] Voir notamment l'entretien de Thierry Coulhon accordé à l'agence NewsTank.

[7] Outre le HCERES, l'ANR, le CNRS, l'Inria, l'Inrae, Sorbonne Université et de nombreux autres établissements ont signé cette déclaration.